

RAPPORT N° 06/4-72
au Conseil Municipal

OBJET

ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES
AUTORISATION DE RESILIER LE MARCHÉ DES LOTS 2 ET 6
PASSES AVEC LA SOCIETE IGOUF

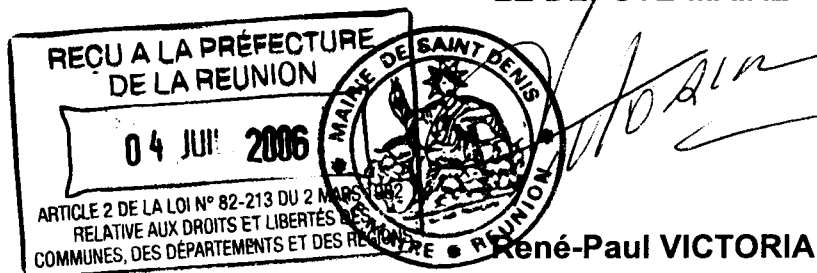
Le 22 décembre 2005, la Ville de Saint-Denis a conclu avec la Société **IGOUF** un marché à bons de commande pour l'entretien des espaces végétalisés (lot 2 : Bois de Nèfles-Moufia et lot 6 : Bretagne-Domenjod).

Par courrier en date du 7 février 2006, ce prestataire m'a fait part de son incapacité à continuer l'exécution des prestations pour les lots 2 et 6, les prix fixés initialement trop bas, ne lui permettent pas de continuer sans mettre en péril sa Société.

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande par conséquent de m'autoriser à résilier le marché passé avec l'entreprise **IGOUF**, à ses torts exclusifs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



DELIBERATION N° 06/4-72
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES
AUTORISATION DE RESILIER LE MARCHÉ DES LOTS 2 ET 6
PASSES AVEC LA SOCIETE IGOUF

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N°06/4-72 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Député-Maire à résilier le marché passé avec le la Société IGOUF à ses torts exclusifs.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 28 JUN 2006

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

